

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES BUDGETS PRIMITIFS 2025



SOMMAIRE

Le cadre général du budget	▶	3
La section de fonctionnement	▶	5
La section d'investissement	▶	9
Les données synthétiques du budget - Récapitulatif	▶	11

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la communauté de communes ; elle est disponible sur le site internet www.terredauge.fr.

Le cadre général du budget



Cadre général

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. Par cet acte, le Président, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

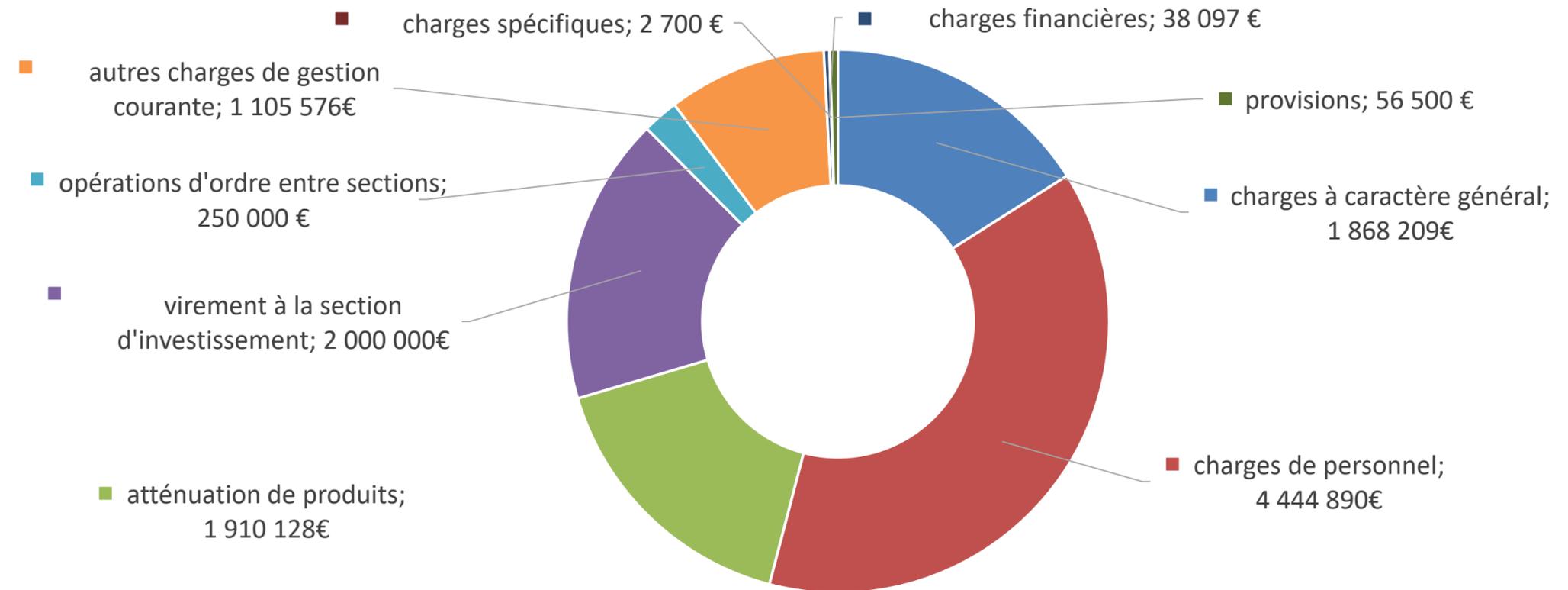
Le budget 2025 a été voté le 03 avril 2025 par le conseil communautaire. Il peut être consulté sur simple demande au siège de la communauté de communes aux heures d'ouverture habituelles des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientations budgétaires présenté le 13 février 2025.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité ; d'un côté la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), et de l'autre la section d'investissement.

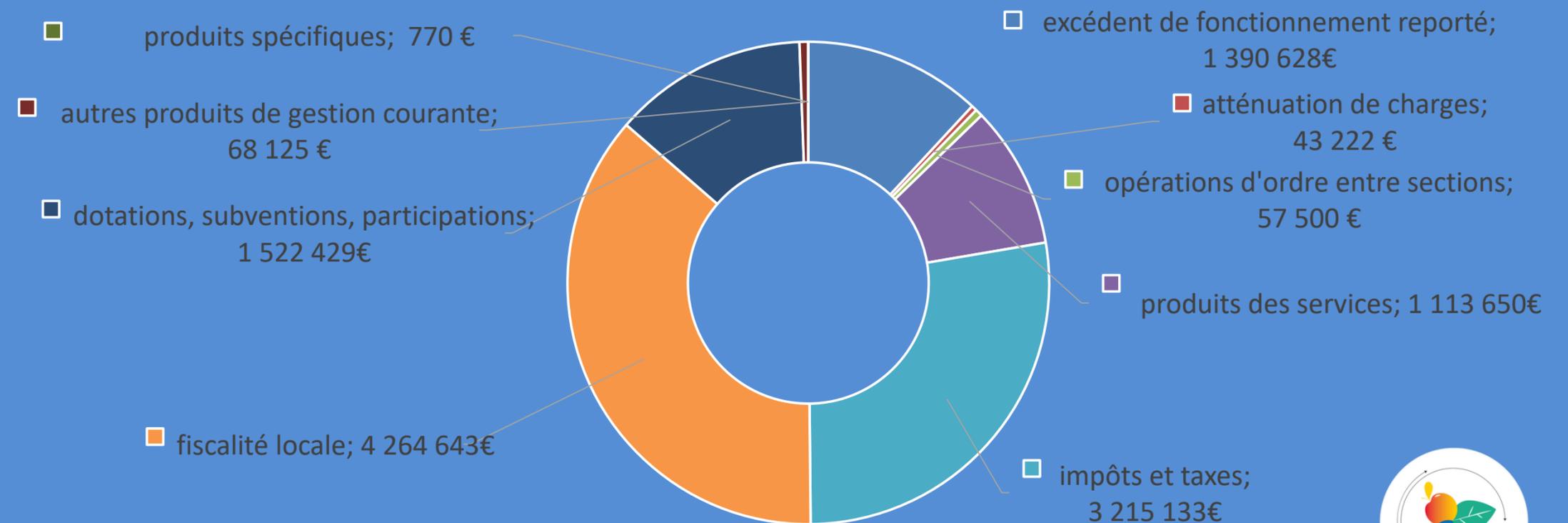
Section de fonctionnement



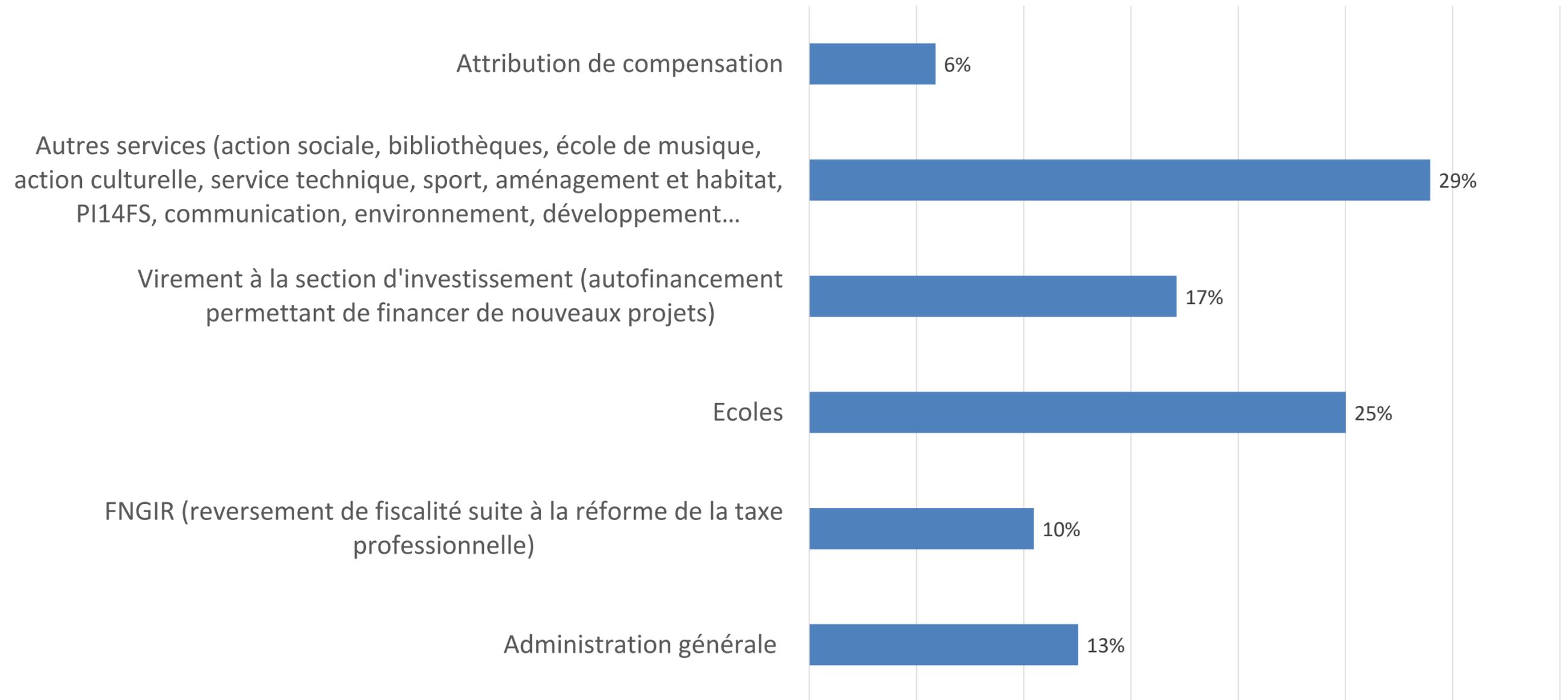
Dépenses de fonctionnement 11 676 100 €



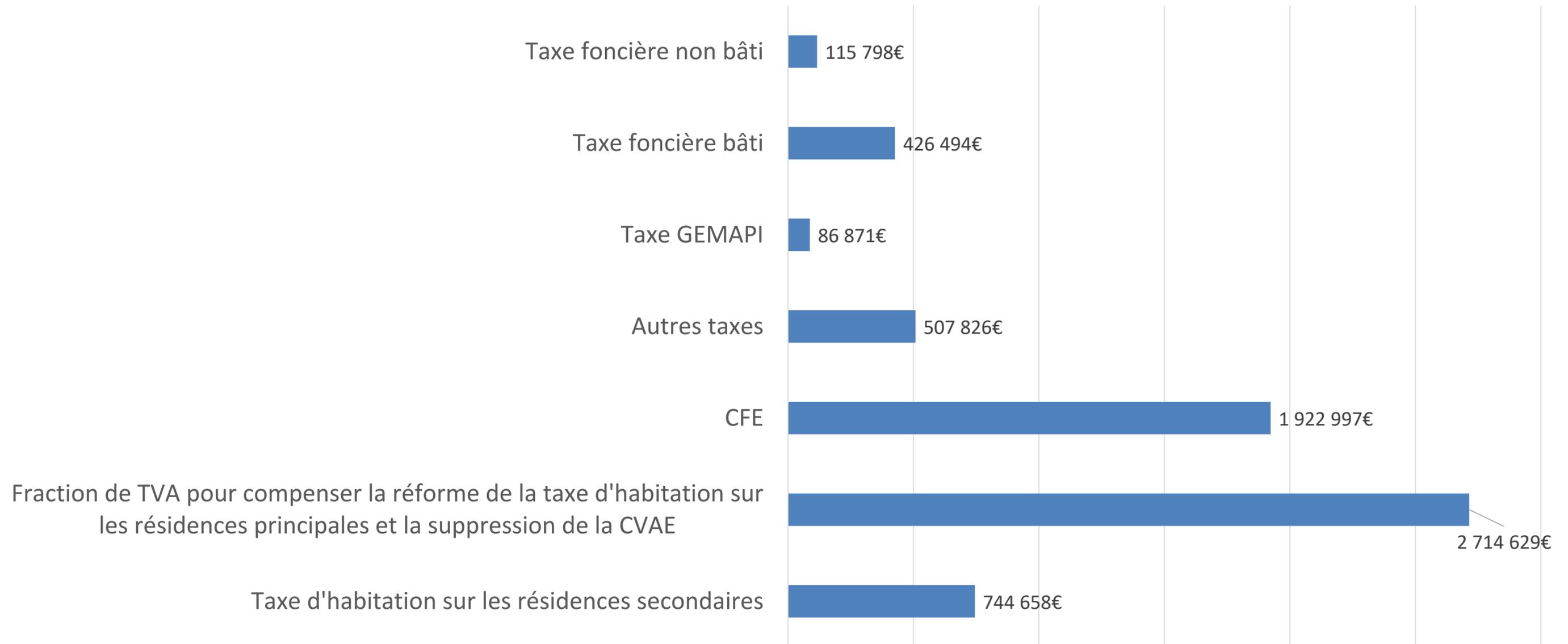
Recettes de fonctionnement 11 676 100 €



Les dépenses de fonctionnement se répartissent selon les services suivants :



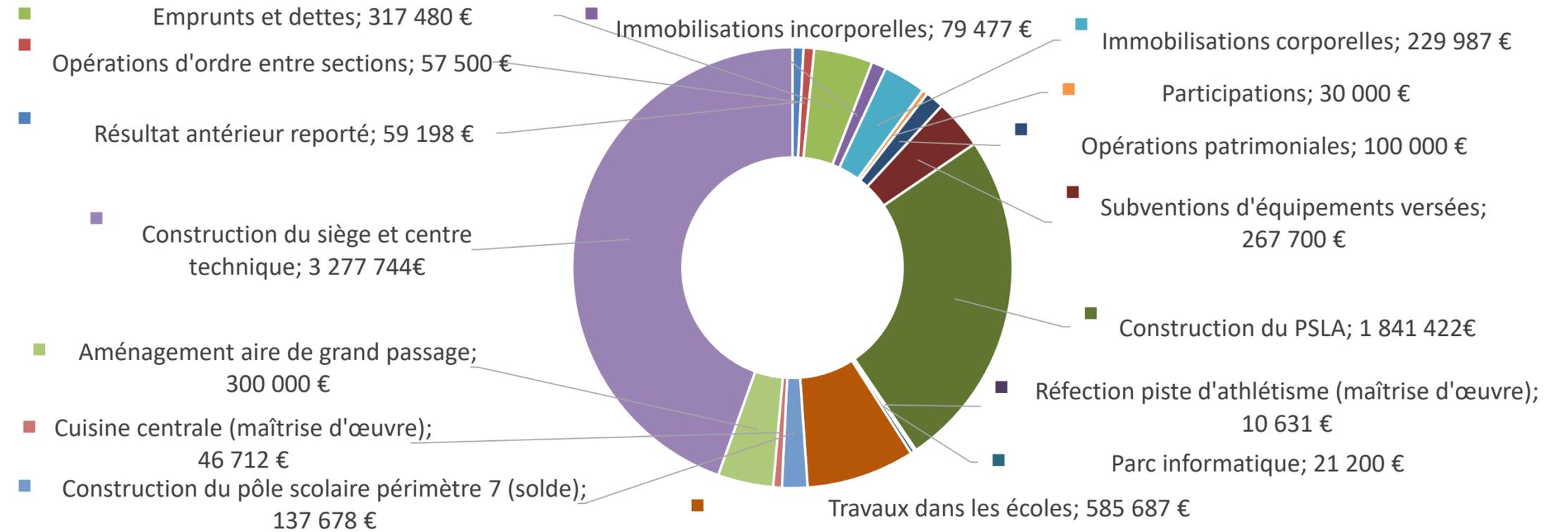
Les recettes de fonctionnement sont constituées essentiellement par les recettes fiscales. Pour 2025, comme depuis 2020, les taux n'ont pas été augmentés. Les bases fiscales, en revanche, ont été revalorisées de +1,7% en raison de l'inflation.



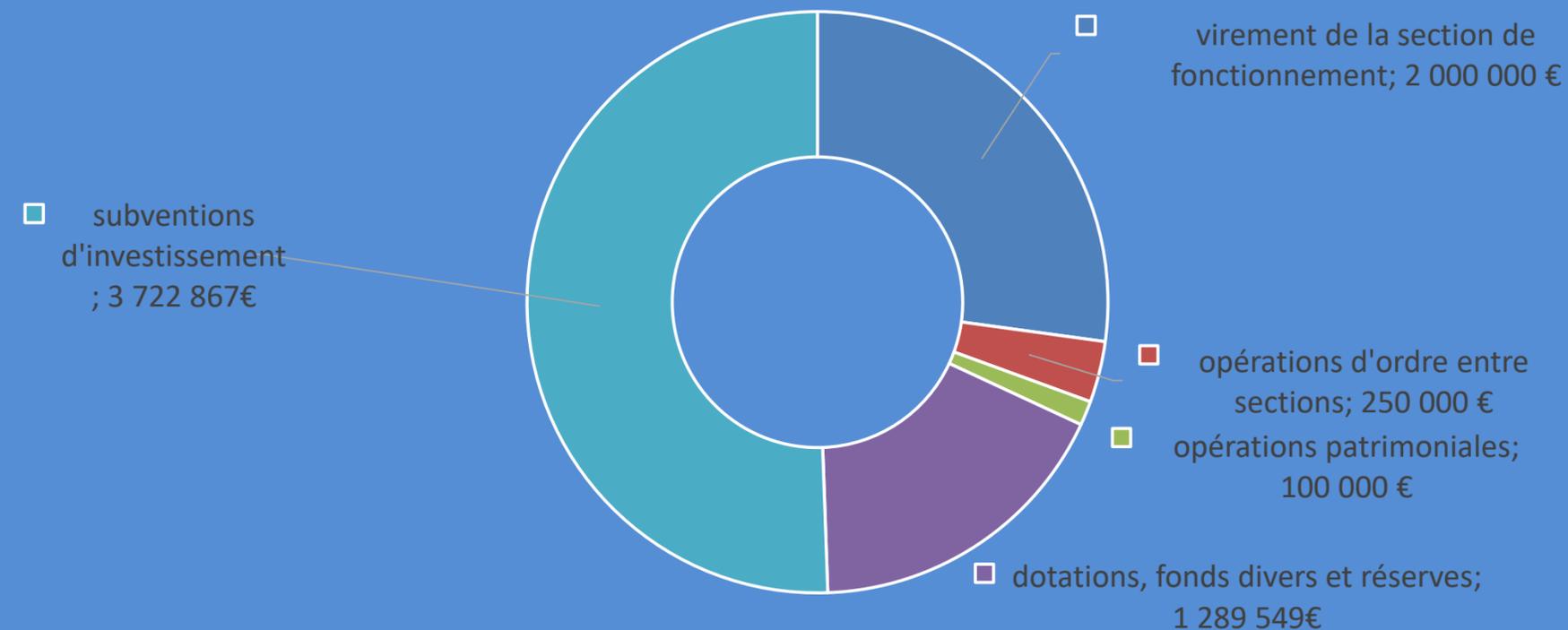
Section d'investissement



Dépenses d'investissement 7 362 416€



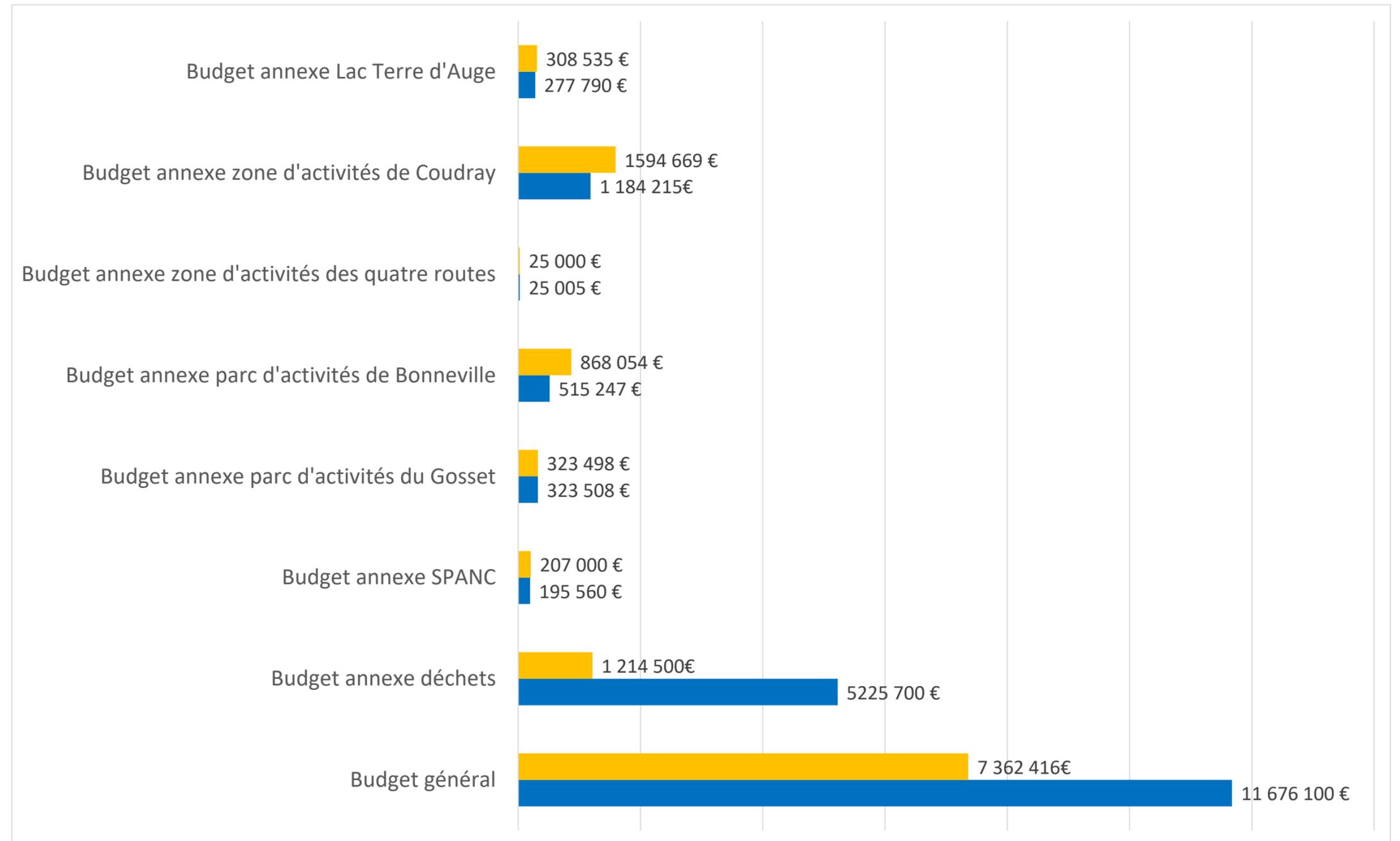
Recettes d'investissement 7 362 416€



Les données synthétiques du budget - Récapitulatif



Les budgets consolidés



Bleu : fonctionnement / Jaune : investissement

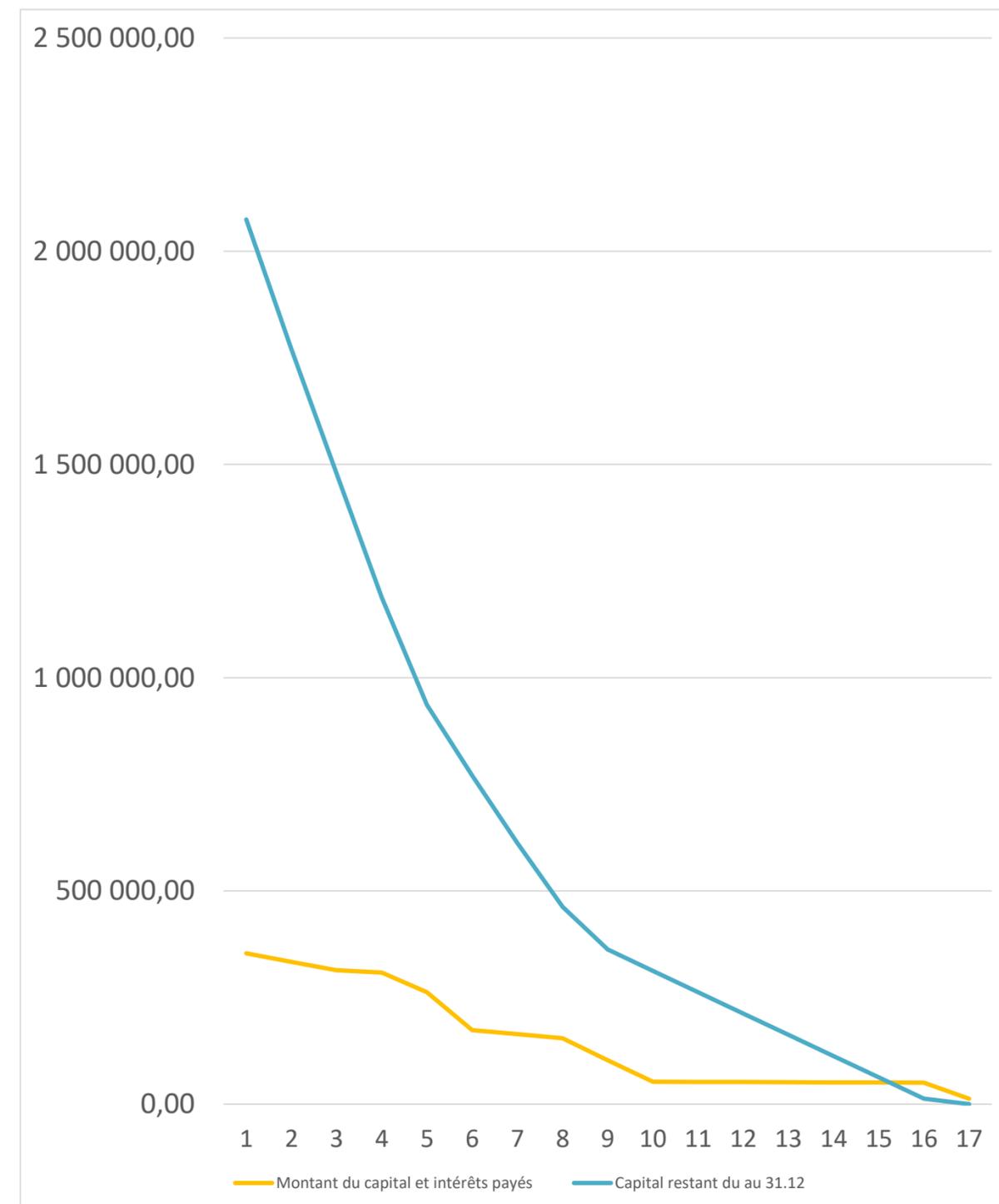
Les principaux ratios financiers (en € par habitant) :

Ratio	€/habitant
Dépenses réelles de fonctionnement	462,08
Impôts	368,88
Recettes réelles de fonctionnement	504,41
Dépenses d'équipement	322,07
Encours de la dette	102,30
DGF	47,44

Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement : 47 %

L'état de l'endettement :

Année	Montant du capital et intérêts payés	Capital restant du au 31.12
2025	353 562,42	2 074 366,27
2026	333 717,52	1 769 775,22
2027	313 872,56	1 478 820,82
2028	308 223,98	1 187 491,86
2029	262 365,89	936 116,42
2030	173 531,40	770 472,74
2031	163 921,88	612 500,00
2032	154 312,52	462 500,00
2033	102 829,39	362 500,00
2034	52 268,76	312 500,00
2035	51 938,76	262 500,00
2036	51 608,76	212 500,00
2037	51 278,76	162 500,00
2038	50 948,76	112 500,00
2039	50 618,76	62 500,00
2040	50 288,76	12 500,00
2041	12 520,63	0,00



Les effectifs de la communauté de communes par services :

Services	Nombre d'agent	Equivalent temps plein
Scolaire	60,50	46,94
Périscolaire	2,30	2,30
Extrascolaire	3,90	3,81
Bibliothèque	5,10	4,11
Point info 14 France Services	1,00	1,00
Culture	1,00	1,00
Sport	3,10	3,09
Technique	4,70	4,70
Administratif	10,00	10,00
Aménagement et habitat	2,30	2,30
Communication	1,00	1,00
Développement économique	1,00	1,00
Environnement et développement durable	9,00	9,00
Musique	15,10	8,28
Total	120,00	98,53

